

Allocations familiales, réfléchissons à leur avenir

Dans notre “Parole de Ligue” de la semaine passée, nous posions les contours du débat politique mais surtout familial dont le groupe Octopus fait son menu ces jours-ci du point de vue de l’octroi des allocations familiales. Une “défédéralisation” entraînerait des questions quant au financement de ces allocations et quant à leur gestion structurelle. La Ligue des familles maintient donc son questionnaire : pourquoi vouloir décortiquer un système pour lequel nous nous sommes battus, au lieu de chercher à l’améliorer ?

Et ce qui fait le fondement essentiel de ce système, c’est le jeu des solidarités interpersonnelles, dont doivent bénéficier tous les enfants du pays, indistinctement. Les allocations familiales doivent tendre à couvrir le coût que représente un enfant au sein d’une famille, quelle qu’elle soit.

À cet égard, quels vont être les critères pris en considération dans le projet de communautarisation de la matière ? Le domicile ? La langue ? L’école fréquentée ? L’endroit où travaille(nt) le(s) parent(s) ? Quid si l’un travaille au nord et l’autre au sud ? Quid si les parents se séparent et s’installent chacun d’un côté de la frontière linguistique ? Et comment empêcher l’ingénierie sociale qui est de tenter de s’installer là où les allocations sont les plus importantes ! Et nous ne parlerons pas ici du tri en perspective sur la Région bruxelloise... via le recensement linguistique.

Laisser aux Régions le soin de définir les besoins des familles en allocations familiales et les conditions pour en bénéficier, c’est ouvrir la porte à une

régionalisation progressive d’autres grands acquis fondamentaux de notre système de sécurité sociale. Et cela la Ligue des familles l’envisage avec la plus grande appréhension !

Dans ces questions, nous n’avons pas de tabous. Ce thème des allocations familiales développé ici, cela fait déjà quelques années que nous en débattons avec nos homologues du nord du pays, le Gezinsbond, et nous avons toujours trouvé des principes communs que nous continuerons à défendre et qui se fondent sur des principes d’égalité et de solidarité.

Ce dossier et la “Parole de Ligue” de la semaine passée sont destinés à vous faire réagir, soit via notre forum sur www.liguedesfamilles.be, soit auprès de la personne de contact de la Ligue proche de chez vous, en préparation de notre assemblée générale du 16 février. C’est ensemble que nous remplissons notre rôle de “syndicat des familles”.

 **Philippe Andrienne**, Secrétaire général

Les besoins avancent, les réponses reculent

Près de 80 années d'existence nationale pour le système des allocations familiales. En filigrane, 80 années de lutte pour la Ligue des familles (Lire zoom ci-contre). Le fil conducteur de ce combat: l'allocation familiale doit être conçue et modulée en tant que droit universel de l'enfant et non en tant que droit dérivé du statut socioprofessionnel des parents.

Le droit universel de l'enfant rallie la plupart des interlocuteurs, y compris les politiques, mais n'est pas encore atteint. Plus grave, le débat sur l'universalisation des allocations familiales fait place aujourd'hui à un débat sur la *communautarisation* des allocations familiales. Dans le premier, l'enfant bénéficiaire est placé au centre des préoccupations. Dans le second, les intérêts institutionnels l'emportent et les discriminations s'intensifient.

Le système des allocations familiales n'a cessé d'évoluer, progressivement, voire timidement, en raison des contraintes budgétaires qui ont (trop) souvent freiné les avancées vers une véritable "allocation de l'enfant". Ce sont à présent des contraintes communautaires qui s'immiscent. Allons-nous laisser le système régresser pour autant ?

En avril 2007, la Ligue des familles dénonce ce qu'elle qualifie de gadget électoral: le gouvernement décide d'octroyer une augmentation forfaitaire de 20€ aux allocations familiales des familles monoparentales. Certains ne comprennent pas la position de la Ligue par rapport à ce coup de pouce porté aux familles... Elle s'en explique: l'allocation "spéciale" n'est accordée qu'aux familles monoparentales dont le revenu brut n'excède pas 1740,15€ par mois et, comme par hasard, le premier paiement intervient deux jours avant les élections... Cette "mesurette" ne correspond pas à une politique familiale durable, visant à sortir les familles – les familles monoparentales en particulier

– de la précarité. Elle concerne un nombre restreint de familles et ne répond en rien aux besoins réels des enfants – tous les enfants – sur le long terme. De plus, là où les partis démocratiques francophones nous disent vouloir avancer vers une véritable allocation-droit de l'enfant, l'allocation de rentrée renforce le lien entre les allocations familiales et la situation socio-professionnelle des parents. Un pas en arrière.

Un enfant égale un enfant

Dans ses revendications, présentées aux candidats de juin 2007, la Ligue des familles insistait, une fois de plus, sur le nœud de son combat historique en matière d'allocations familiales: *un enfant égale un enfant!* Les seules variations à admettre dans le montant octroyé ne peuvent être liées qu'au statut de l'enfant lui-même: son âge, son handicap éventuel, le fait qu'il soit orphelin. Nous réclamons la suppression des rangs entre les enfants, et donc l'alignement sur le montant accordé au troisième enfant, ainsi que la suppression des autres majorations ou différences discriminantes (suppléments pour enfants de chômeurs, d'invalides, de familles monoparentales, etc.; différences de montants entre enfants de salariés et d'indépendants). Les suppléments accordés notamment aux allocataires sociaux (invalides, chômeurs, etc.) révèlent seulement que ces allocations sociales sont trop faibles, on les compense alors par le biais des allocations familiales. D'où la tentation, pour les familles en difficultés, d'organiser sciemment leur mode de vie pour tirer le bénéfice maximum des allocations familiales. Sans parler des pièges à l'emploi: mieux vaut rester au chômage que travailler et perdre le supplément d'allocation familiale... C'est tout à fait compréhensible du point de vue humain. C'est injustifiable sur le plan éthique.

Or, le recul dans l'instauration d'une allocation-droit de l'enfant semble bel et bien amorcé lorsqu'on constate que le premier ministre du gouvernement

de janvier et les négociateurs du futur gouvernement de mars envisagent sérieusement "la création d'un nouveau cadre pour les allocations familiales au sein duquel les communautés pourront mettre leurs propres accents"⁽¹⁾. Et de se pointer une nouvelle discrimination inacceptable à l'égard des enfants, selon leur rattachement à la Flandre, à la Wallonie, ou à Bruxelles.

■ Virginie Dewitte, Service d'étude

(1) Rapport du Premier Ministre Guy Verhofstadt au Roi Albert II sur la réforme des institutions.

Années 30 les allocations familiales deviennent obligatoires pour tous les enfants de salariés et d'indépendants et la Ligue des familles obtient leur entière exonération fiscale

Années 40 des allocations sont octroyées aux orphelins

Années 50 les allocations familiales sont hautes

Années 60 les allocations familiales sont majorées et élargies (enfants de chômeurs, de personnes handicapées, etc.)

Années 70 les montants octroyés aux enfants d'indépendants sont alignés sur ceux des salariés sauf pour le 1^{er} enfant

Années 80 les limites d'âge prises en compte pour les suppléments d'allocations familiales sont repoussées (12-16 ans au lieu de 10-12 ans)

Années 90 les allocations familiales deviennent mensuelles

Années 2000 la Ligue obtient la suppression directe de la réduction pour mortie des suppléments d'âge de l'enfant de premier rang